

Feuille de route aide au financement du BAFA

Projet AFEV x JPA

I. Présentation du diplôme (redite de la feuille de route globale du projet) :

Le diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) se déroule en 3 temps et permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans différents cadres. Ce diplôme est principalement utilisé par des jeunes pour travailler durant les périodes de vacances scolaires ou universitaires en encadrant des séjours de vacances ou en occupant d'autres postes d'animation dans des structures comme des centres de loisirs, des campings...

Voici comment se déroule la formation pour ce diplôme (dans les grandes lignes) :

-1ère étape : Session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (8 jours minimum).

-2ème étape : Stage pratique dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours minimum).

-3ème étape : Session d'approfondissement (6 jours minimum) ou de qualification (8 jours minimum), qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et vos besoins de formation.

Pour avoir des informations plus précises et détaillées sur le BAFA, la formation pour l'acquérir et les opportunités que ça ouvre, voici un lien vers une page qui détaille l'ensemble du processus de formation et les opportunités qu'offre ce diplôme : [Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur \(Bafa\)](#).

II. Financement du Bafa :

A. Les aides mobilisées :

Pour vous aider dans le financement du Bafa vous pouvez mobiliser plusieurs aides ; les deux principales sont les aides de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) :

-CAF : La Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme accorde une aide pour financer la première partie du diplôme, soit la « formation générale ». Cette aide est de 200 €.

-CNAF : La Caisse nationale d'allocations familiales accorde également une aide de 200 €, mais pour financer la 3^{ème} partie du diplôme, soit « l'approfondissement » ou la « qualification ».

À ces deux aides s'ajoute une aide de la JPA qui constitue la plus-value que vous apporte votre inscription dans le cadre de ce projet entre l'Afev et la JPA. C'est une aide de 200 € qui s'ajoute aux autres aides disponibles pour financer ce diplôme. Elle n'est proposée qu'aux étudiants de l'Afev dans le cadre de ce projet, donc profitez-en !

Ensuite de nombreuses autres aides sont disponibles pour vous aider à financer votre diplôme, elles varient en fonction des régions, départements, communes où vous résidez. Voici une liste non exhaustive des différents organismes qui peuvent vous aider à financer votre Bafa :

- la commune ou la communauté de communes,
- le Conseil départemental, le Conseil régional,
- un dispositif local d'aide aux jeunes,
- un comité d'entreprise ou un comité des œuvres sociales,
- la Jeunesse au plein air (JPA),
- un organisateur d'accueils collectifs de mineurs,
- une association de solidarité ou d'insertion,
- l'AGEFIPH, pour les personnes en situation de handicap,
- ...

Pour vous donner un exemple des différentes aides existantes sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, voici un lien d'une page qui en répertorie une grande partie en fonction des différents départements, cela peut vous aider dans vos recherches : <https://www.ac-clermont.fr/bafa-aide-au-stage-animateurs-de-centres-de-vacances-123151> (liste non exhaustive).

B. Conditions pour bénéficier de l'aide de la JPA :

Pour bénéficier de l'aide financière de la JPA, il y a une condition principale : PASSER PAR UN ORGANISME FORMATEUR **PARTENAIRE** DE LA JPA. Il y en a 5 ce qui permet d'avoir une offre de formation variée en termes de dates et de lieux.

Les organismes partenaires sont :

- L'Aroeven
- La Ligue de l'enseignement
- Les éclaireurs et éclaireuses de France
- Les Francas
- Les CMEA

Les formations choisies doivent impérativement se dérouler **en INTERNAT** si vous souhaitez bénéficier de l'aide proposée par la JPA, c'est un des prérequis. Les formations présentées sur ce document se déroulent toutes dans ce cadre.

Point supplémentaire : les formations de liste que je vous présente se déroulent toutes dans la région Auvergne. Si certains ou certaines d'entre vous souhaitent faire leur formation dans une autre région, c'est possible **TANT** qu'elle est réalisée **en internat par un des organismes partenaires** cités précédemment (L'Aroeven ; La ligue de l'enseignement ; Les éclaireurs et éclaireuses de France ; Les Francas et La CMEA).

III. Déroulement de l'inscription et mobilisation des aides financières :

En fonction de votre avancée dans la formation, la procédure peut varier et être prise en cours de route, vous pouvez tout à fait bénéficier de l'aide de la JPA pour réaliser votre approfondissement ou votre qualification. Mais dans le cas d'une personne qui n'a pas débuté son Bafa, la première étape sera de choisir une « formation générale », qui est le premier temps de formation qui dure environ 8 jours.

Les formations sont brièvement présentées sur ce document avec leurs dates et leurs lieux, vous trouverez plus d'informations sur les sites des organismes concernés ou dans les autres documents joints à ce mail. Sur chaque site ou document de présentation, vous trouverez les procédures pour vous inscrire aux formations et pour mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit.

Concernant l'aide de la JPA elle s'appliquera en plus des autres aides que vous parviendrez à mobiliser et sera facturée directement par l'organisateur. Il vous faudra signaler à l'organisateur que vous souhaitez bénéficier de cette aide.

Lorsque vous aurez choisi une formation et entrepris les démarches pour vous y inscrire, **INFORMEZ**-moi de la formation choisie ainsi que de l'organisme au sein duquel cette dernière se déroule. Je ferai de mon côté le lien avec la JPA pour les informer de l'avancée de vos démarches et faciliter la transmission d'informations entre l'organisateur et la JPA.

C. Pages formations Bafa des partenaires :

CEMEA :

-Formation générale : <https://auvergne.cemea.fr/les-formations-des-cemea-auvergne/nos-prochaines-dates-de-formation?training=18>

-Approfondissement et qualification : <https://auvergne.cemea.fr/les-formations-des-cemea-auvergne/nos-prochaines-dates-de-formation?training=19>

Eclaireuses Eclaireurs de France :

[-https://www.eedf.fr/formation-bafa-bafd/](https://www.eedf.fr/formation-bafa-bafd/)

Les Francas :

[-https://www.bafa-lesfrancas.fr/](https://www.bafa-lesfrancas.fr/)

L'Aroeven :

[-https://www.aroeven-clermont.fr/bafa-bafd/formations?level=bafa_initial](https://www.aroeven-clermont.fr/bafa-bafd/formations?level=bafa_initial)

Ligue de l'enseignement :

[-https://fal63.org/le-bafa-avec-la-ligue/](https://fal63.org/le-bafa-avec-la-ligue/)

D. Contacts :

Neïla Hakmi (Afev) : 07 83 51 10 39 ; contact@afevauvergne.fr

Jean-Michel Brun (JPA) : jpa63@jpa.asso.fr